

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr.

Six mois. 23

Un an. 44

L'abonnement continue sans interruption pendant six mois consécutifs.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béglin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et C^o place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr.

Six mois. 27

Un an. 51

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes

(Voir à la troisième page le cours de la bourse de Paris et les dépêches commerciales.)

Après peu de jours, le Journal de Roubaix commencera la publication d'un intéressant feuilleton de M. ELIE BERTHET :

LE JURE

ROUBAIX, 11 JUILLET 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

M. Thiers a tenu hier la tribune pendant une grande partie de la séance de l'Assemblée nationale. Le chef du pouvoir exécutif a déclaré que le gouvernement acceptait le projet d'impôt proposé par M. Gaslonde et qui propose : 60 c. additionnels sur les patentes, 40 c. sur les portes et fenêtres, 20 c. sur la contribution personnelle et mobilière.

Le gouvernement renonce à l'aggravation de l'impôt sur le sel et sur l'impôt foncier.

M. Thiers a conclu en disant que l'Assemblée était libre, mais qu'elle commettrait une grande faute, si elle adoptait l'impôt sur le chiffre des affaires.

La discussion continue aujourd'hui.

Nous extrayons d'une note adressée par le préfet des Ardennes à ses sous-préfets et aux maires du département, le passage suivant relatif à la convention franco-allemande : « Le gouvernement compte mettre à profit les clauses du nouveau traité qui stipulent l'anticipation de l'évacuation combinée avec l'anticipation des traités. Le Président de la République est déterminé à n'épargner aucun effort pour hâter le moment de la libération définitive du territoire, et les moyens financiers que la richesse et le patriotisme de la France mettront assurément à la disposition de l'Etat lui permettront d'atteindre ce but si ardemment souhaité. Avant six mois, les Ardennes et les Vosges pourront être évacués, et les autres départements ainsi que Bellort, dans le délai d'une année. Répondez-moi, messieurs, autour de vous, non comme une certitude absolue, mais comme une probabilité, ces espérances que je suis autorisé à vous faire concevoir. »

La République française a reçu une lettre de M. le préfet de police rectifiant une communication par lui faite à des conseillers municipaux relativement aux attaques auxquelles sont sujets les militaires. Voici le passage principal de cette lettre : « J'ai fait observer à mes honorables interlocuteurs que les injures étaient beaucoup plus fréquentes que les voies de fait, et j'espère et je crois que Paris ne tardera pas à être pacifié moralement, comme il l'est déjà matériellement; mais je ne serais écarté de la vérité, en représentant dès aujourd'hui comme atteint, ce résultat auquel doivent concourir tous les honnêtes gens. »

Dépêches du matin

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Glascow, 10 juillet. Hier, une explosion a eu lieu à Monia dit Tradlath, 12 personnes ont été sérieusement blessées et 13 autres qui ont été emportées par l'incendie.

Gram, 9 juillet, soir. Dans la séance tenue aujourd'hui par la diète de Grèce, l'adresse a été votée dans son ensemble en 22 lectures. Il a été procédé ensuite à l'élection des membres de la délégation au Reichstag, puis à celle de la députation de la Diète qui doit présenter, après-demain, l'adresse à l'empereur.

Drauguiann, 10 juillet. Un triste accident a eu lieu près de Callas (Var). Le juge de paix du canton de Callas, accompagné de son greffier, et de M. Trolebas, avocat à Drauguiann, étaient allés au village de Clavier, pour estimer un terrain. Au retour, le cheval ayant pris le mors aux dents, la voiture a été précipitée d'une hauteur de cinq mètres. Le greffier a eu les deux jambes cassées et a expiré peu de temps après. M. Trolebas a eu une jambe cassée. Le postillon est à toute extrémité.

Le juge de paix seul n'a reçu que des contusions sans gravité.

Londres, 10 juillet. Le Daily News publie une correspondance de Rome, disant que de nouveaux efforts sont tentés auprès de Pie IX, afin de le déterminer à quitter la capitale de l'Italie.

Rome, 10 juillet. La lettre pastorale de Mgr. Dupanloup a pro-

duit un excellent effet sur les membres du Sacré-Collège.

La soumission du prélat à la décision du concile est admirée.

New-York, 10 juillet. Un croiseur américain a capturé dans les eaux américaines un corsaire cubain.

Le gouvernement a ordonné de garder ce corsaire à Newport pour faire une enquête.

Rome, 10 juillet.

L'Ambassadeur de France, M. de Bourgoing, part aujourd'hui de Rome, en congé délégué.

La santé du Pape est excellente.

Le cardinal-évêque Clarelli, archevêque de Saint-Pierre, est mort dimanche après de Naples, après une longue maladie.

(Voir aux dernières nouvelles les dépêches du soir.)

On nous écrit de Versailles, 10 juillet :

Aujourd'hui le président de la République a été entendu par la commission du budget au sujet de l'emprunt. Il a dit que l'emprunt donnait les plus belles espérances, que les capitaux affluaient déjà. Il a témoigné une grande confiance dans le succès et a dit que le dernier emprunt avait coûté 160 millions de francs. Il croit que l'emprunt actuel coûtera 200 millions; que la date de l'emprunt est prochaine. M. Thiers a dit que les banquiers seraient traités sur le pied d'égalité complète avec les autres souscripteurs. En ce qui concerne les points essentiels sur la forme et le taux de l'emprunt, le plus grand secret est gardé. M. Viet a été nommé par la commission rapporteur du projet de loi sur l'emprunt.

Le Journal officiel n'est pas arrivé aujourd'hui à Roubaix.

Nous voulons l'attendre avant d'apprécier dans son ensemble le discours prononcé hier, par M. Thiers. Nous voulons savoir surtout si le compte-rendu de la feuille gouvernementale contiendra cette phrase relevée par un de nos correspondants :

« Il n'est impossible de gouverner plus longtemps un pays qui ne partage pas mes convictions. »

La veille de l'emprunt, cette menace présidentielle serait profondément regrettable.

Nous lisons dans le Temps :

« Tout le monde a compris l'importance de la dépêche, dernièrement adressée de Paris au Times, et portant que les représentants des puissances qui ont avec la France des traités de commerce, ont déclaré à notre gouvernement qu'elles ne pouvaient se prêter à aucune modification de tarifs. Comme la gravité de cette nouvelle dépend naturellement du degré de confiance qu'on est en droit de lui accorder, nous croyons devoir déclarer que nous avons les meilleures raisons de la regarder comme certaine. »

Si nous en croyons, dit le Constitutionnel, l'écho indiscret d'une conversation de membres de la droite parvenue jusqu'à nous, les conseils de prudence et de sagesse sont venus de haut : le représentant de la monarchie légitime, qui se tient à l'écart des intrigues et qui, vivant hors de la France, juge plus sagement l'état intérieur de notre pays, M. le comte de Chambord aurait répondu à un député de l'extrême droite qui faisait appel à ses lumières pour lui désigner la ligne de conduite à suivre dans les circonstances actuelles :

« Evitez, évitez tout ce qui peut provoquer un conflit entre les pouvoirs existant en France, continuez de servir le pays avec cette fermeté, ce patriotisme qui distinguent ceux qui sont restés fidèles à leurs anciennes croyances; vous n'en servirez pas moins pour cela la cause qui nous est chère; la temporisation est, dans ces heures douloureuses pour la France, au mieux plutôt qu'un mal. » Un semblable langage est digne de celui qui, sans ambition comme sans espoir, a déclaré qu'il n'accepterait le pouvoir que comme un fardeau, mais que, pour ressaisir la couronne de France, il ne ferait jamais le sacrifice des principes qu'il représente.

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 10 juillet 1872.

Il est aujourd'hui avéré que l'impôt des matières premières ne ralliera pas la majorité des suffrages. Et pour éviter la surcharge de l'agriculture, dont M. Thiers aurait voulu faire une alternative inévitable, l'Assemblée se met à peu près d'accord pour voter la taxe sur le chiffre des affaires. Le commerce et l'industrie sont les premiers à venir au devant de cette contribution, et la majorité leur en soit un tel gré que, sur ce terrain, un rapprochement évident s'opère dans tou-

tes les parties de l'Assemblée. C'est ainsi que nous avons vu M. Lucien Brun, de l'extrême droite, soutenir avec éclat l'impôt sur le chiffre des affaires au nom d'un groupe d'industriels qui appartiennent à toutes les nuances de la gauche. C'est ainsi encore que MM. Tirard et Ducarre, républicains tous les deux, quoiqu'à différents degrés, ont soutenu la même thèse économique. Ce dernier orateur a même produit, hier, une vive impression, qu'après l'avoir écouté avec un religieux silence, tous les groupes sans exception ont réclamé, avec une instance presque impérieuse, la clôture de la discussion générale, et le vote des articles. Chacun se sentait le cœur soulagé de terminer, dans la journée, cette longue odyssée de nos délibérations financières. La Commission elle-même a été si frappée de cette attitude que bien qu'elle n'eût pas encore dit son sentiment sur l'impôt du chiffre des affaires, bien que la rédaction qu'elle proposait ne fut pas entièrement identique avec celle de l'amendement Ducarre, elle a compris qu'il fallait, avant tout, faire acte de conciliation. Aussi son rapporteur, M. Deseilligny, est-il venu à la tribune. L'Assemblée tout entière oubliait, pour un instant, dans un élan de concorde, M. Thiers et ses pointes d'aiguilles. C'était bien pour lui, ou jamais, l'occasion de se faire. Dieu l'en garde!

Au milieu de l'effusion générale, du cri aux voix qui remplissait toute la salle, nous avons vu le Président se lever, parler avec animation à M. Deseilligny qui quittait la tribune, et le renvoyer à sa place consterné. Le malheureux rapporteur a parcouru deux fois la tribune avec la physionomie du personnage de comédie qui voudrait bien s'en aller, puis il est descendu avec un geste de désespoir pour faire place au Président de la République.

Qu'avait donc M. Thiers? M. Thiers ne voulait pas qu'on votât sans avoir entendu la commission. Mais, lui criant-on, la commission se fendra, alors c'est moi qui ne me rends pas. — Alors, parlez. — Non, je veux entendre la commission avant de lui répondre. — Mais il est trop tard. — Alors renvoyez à demain. Il a fallu céder encore à ce caprice.

M. Thiers n'aura pas déplacé la majorité; mais il aura fait perdre du temps, employé ce temps à enrôlement la gauche. Aujourd'hui, avec sa dialectique pointue, il trouvera moyen d'éveiller quelques doutes, de déplacer quelques voix, en un mot d'amadouer la majorité sous laquelle il doit succomber en définitive. Il sera battu, mais il aura mis un cheveu dans notre soupe.

Voilà bien l'homme. Pressentir sa défaite, et se rallier à propos à la majorité, de manière à avoir le mérite de sa concession, c'est ce que font les hommes d'Etat de forte trempe. C'est ce que fit Robert Peel dans la discussion du bill des céréales. Pour M. Thiers, l'idéal de l'homme d'états est tout autre. La politique pour lui consiste à n'être jamais vaincu tout à fait. Ainsi il réussit à se faire craindre : mais il renonce à se faire aimer.

Dans tous les cas, sa résistance implacable a fait un vrai piédestal à M. Ducarre. M. Ducarre est un industriel de Lyon qui, malgré sa présence dans les rangs de la gauche, a l'estime de tous les partis. Nous l'avons vu quelquefois applaudir plus vigoureusement de la droite que de la gauche, ce qui fait honneur à la droite autant qu'à M. Ducarre. Il est vrai que cet honorable représentant a le courage de dire ses quatre vérités à l'Internationale et à la municipalité de Lyon, quand il le faut. Mais il y met tant de rondeur que ses corrigéonnaires politiques se contentent de rager tout bas. Que voulez-vous, il y a des enfants terribles dans tous les partis.

C'est par l'élevation des vues et la haute sincérité du langage que M. Ducarre a gagné tous les cœurs. M. Ducarre condamne, sans doute, l'esprit d'antagonisme que le chef du pouvoir semble vouloir entretenir entre les agriculteurs et les industriels. Il a sans doute vu avec indignation la tactique pour laquelle M. Thiers met en avant un impôt sur le sel et les quatre contributions directes pour la contraindre à voter la taxe des matières premières. Aussi s'est-il attaché à faire sentir que cette séparation absolue des intérêts était imaginaire; qu'en une foule de points, l'agriculture s'industrialisait, se commercialisait; que les pays producteurs de vin devenaient, chaque jour, fabricants de vins, que la betterave était un objet d'industrie autant que de production, que

la production nationale, en un mot, avait besoin d'être fabriquée pour prendre sa vraie valeur, que la fabrication nationale avait intérêt à voir prospérer et se multiplier la production indigène.

Tout cela était dit sur un ton d'honnêteté, de bonne foi, formulé en un langage clair, concis, dégagé de toute préoccupation de plaisir, de toute intention de surprendre et de dissimuler. Nulle complaisance en soi-même, nul appel aux passions, nulle concession à l'esprit de parti. La gauche en était toute déconcertée. Et malgré la promesse qu'elle a faite, il y a deux jours, à M. Thiers, de voter la taxe des matières premières, elle n'a pas eu la force de contredire l'orateur.

Aussi M. Ducarre a-t-il pu noter que la droite ne lui a pas marchandé ses applaudissements.

Décidément les ruraux ont du bon. Le citoyen Gambetta est très-gai, ce matin, dans son journal la République française; il prétend que les souscriptions au nouvel emprunt seront un vote plébiscitaire en faveur de la République. Lisez plutôt :

« Il faut que cet emprunt soit le plébiscite des capitaux en faveur de la République. Il faut que tous les bons citoyens qui ont en leur possession quelque somme, si modeste soit-elle, se portent à l'emprunt comme au scrutin, avec la conscience qu'ils accomplissent un devoir et qu'ils assurent l'avenir de la France républicaine. »

On annonce que le général Chabaud-Latour est nommé inspecteur de l'école polytechnique, et doit faire une enquête sérieuse sur toutes les questions qui se rattachent à tous les projets soit de réforme soit de suppression de cet établissement.

DE SAINT-CHERON.

M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, vient d'adresser, au nom du ministre, à M. le préfet de l'Ailier, une lettre pour lui commander de veiller à ce que « les travaux entrepris pour le compte du département et des communes soient interrompus le dimanche. » M. le sous-secrétaire d'Etat, en écrivant cette lettre, n'a fait, il est bon de le savoir, que se conformer aux précédents, et notamment aux prescriptions d'une loi non abrogée des 18-22 novembre 1814.

Quoi qu'il en soit, le Siècle s'indigne ce matin de ces instructions, qu'il dénonce comme ayant été écrites sous la pression du clergé catholique, et, partant de là, il entonne un véritable dithyrambe sur la nécessité du travail, sur le temps perdu qu'il importe de rattraper, sur les ruines nombreuses qu'il est de notre devoir de réparer.

Sans exagérer l'affaire, sans grossir la question, nous déclarons que M. Calmon ne mérite pas les foudres que le Siècle lance contre lui. M. le sous-secrétaire d'Etat, d'abord, n'a parlé que des travaux effectués par les départements et les communes, et restreint ainsi considérablement l'application de la loi de 1814, qui, si nous ne nous trompons, avait un sens général, se rapportant tout aussi bien aux travaux particuliers qu'aux travaux publics.

Le Siècle oublie ensuite, quand il parle de l'intervention de nos seigneurs les prélats dans cette affaire, le Siècle oublie que la religion protestante tout aussi bien que la religion catholique romaine, recommandant l'observation du dimanche, et que sous ce rapport même les pasteurs protestants sont beaucoup plus stricts, beaucoup plus sévères que les prêtres catholiques.

Le Siècle perd de vue enfin, quand il nous parle de l'opportunité du travail incessant, par lequel seul nous pouvons acquitter notre dette et nous relever dans l'opinion du monde aussi bien qu'à nos propres yeux; le Siècle perd de vue que le mot d'ordre de son parti est actuellement la réduction de la journée de travail, afin que l'ouvrier ait plus de loisirs pour s'instruire, plus de temps à consacrer à sa famille. A ce point de vue donc, la circulaire de M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur devrait être considérée comme une œuvre méritoire, et les organes du radicalisme, les détracteurs patentés des classes laborieuses devraient être les derniers à la critiquer.

Informations-Nouvelles

S. M. le roi des Belges est très-prochainement attendu à Paris. C'est la grossesse de la reine qui a retardé son arrivée.

Son voyage devait, en effet, s'effectuer beaucoup plus tôt.

Il paraît que le recensement de la population parisienne a été fatal aux communaux restés à Paris.

La justice a découvert dans le relevé des noms ceux de beaucoup d'individus qui avaient rempli des fonctions pendant la Commune.

Ils vont être traduits devant les tribunaux correctionnels.

Le procès fait par écoutances à Jules Vallès vient de révéler un fait des plus curieux.

Comme journaliste, Vallès, paraît-il, n'avait pas pour certains de ses confrères une affection bien vive.

Témoin les lignes suivantes, trouvées parmi les papiers de toute nature recueillis au ministère de la guerre, et dont nous respectons scrupuleusement le style :

Paris, le 23 mai 1871. An chef des faisants (sic). Mon cher commandant :

Il y a dans la rue de Lille, une maison que Vallès et Félix Pyat vous recommandaient particulièrement : c'est la maison portant le n° 49. Il y a là, ce qui paraît, une réactionnaire qui s'appelle Debans et qui écrit dans le Moniteur contre la Commune. Ce Versailles a vexé, ce qui paraît, les citoyens Pyat et Vallès, qui vous le recommandent; le manquez pas, mais n'oubliez pas la maison du nommé Vignault ou Vrognaut.

Salut et égalité. E. MARTIN.

(Confidentiell.) MM. Vignault et Debans l'ont échappé belle, dit le Petit Journal.

Eh bien, non, malheureusement, ajoute le Moniteur universel, notre collaborateur et ami Camille Debans ne l'a pas échappé belle. Tout ce qu'il possédait a péri dans l'incendie du n° 49 de la rue de Lille.

MM. Vallès et Pyat doivent être contents!

Le Bien Public croit que les interrogatoires quotidiens du Marschal Bazaine seront terminés avant la fin de la semaine. Après le 15 juillet, le général instructeur commencera à recevoir les déclarations des témoins. On ne pense point que le procès puisse venir avant la fin de septembre ou le commencement d'octobre prochain.

Le Moniteur universel, de son côté, dit que la première partie de l'interrogatoire du maréchal Bazaine a été terminée avant-hier, et celui des témoins a commencé dès hier. Le maréchal aurait remontré au ministre et à l'administration de la guerre toute la responsabilité du désastre de Metz. Il soutient énergiquement qu'il a tiré tout le parti possible des éléments incomplets qui avaient été mis à sa disposition.

C'est demain que Bianqui part pour le fort de Guibern où il attendra le moment d'être embarqué à bord du transport qui le conduira à la Nouvelle-Calédonie.

Le Monde public des apotegues. La situation de M. Thiers nous renvoie une vieille légende russe. Un boyard conduisait un char-a-bancs, occupé par les huit ou dix personnes de sa famille. Une bande de loups se mit à sa poursuite. La famille poussait des cris de frayeur, et le boyard impatient tapait sur la famille. Le danger devint si pressant et les loups si nombreux que le boyard eut de voir jeter sur la route une ou deux personnes pour reténir la meute.

Cela ne pouvait suffire. Un peu après, il jeta sa femme, sa fille, le garçon tout entière. Les loups n'en avaient que meilleur appétit.

Enfin, le cheval et le boyard furent dévorés à leur tour. Une patrouille forestière arriva, mais tardivement. Rien ne restait de la curée que le véhicule et les lunettes du boyard.

Une saisie importante d'armes de guerre a été faite chez un armurier de la ville de Saint-Quentin.

D'un autre côté, la Décentralisation, de Lyon, dit qu'on a trouvé dans une maison de la commune de Pierre-Bénite, plus de 2,750 (deux mille sept cent cinquante) kilos de cartouches de dynamite. Quarante-dix-dix-neuf caisses contenaient ces munitions.

En outre, une fabrique de capsules adaptées au système de ces cartouches a été découverte.

Quand la police a fait irruption dans le local, M. R..., chimiste, était occupé à la fabrication des capsules. Interrogé sur le champ, il a déclaré travailler pour le compte de M. G..., entrepreneur de dynamite.

L'autorité a été saisie par le fait et jusqu'ici, tout n'est point à l'ordre qu'il s'agit d'une cartoucherie clandestine. »

Vingt caisses contenant des cartouches soignées de cet armurier ont été saisies à la gare d'Oullins. Elles étaient à destination de Bellegarde.